



Compte-rendu de la réunion de quartier Bajolet l'alouetterie

Vendredi 26 janvier 2018

Habitants présents :

LEPRETRE Vincent Référent de quartier	X
CHABAUDIE Anne Référent de quartier	X
BOURGETEL Nathalie	X
DARONAT Corinne	X

Habitants excusés :

MIGUEL Francine et MIGUEL Fernand	
-----------------------------------	--

Membres présents du conseil municipal :

M VYNCKE Jean Luc 1 ^{er} adjoint référent de quartier	X
M LEMERAY Jean-Jacques conseiller municipal référent de quartier	X

1) Points de la réunion du 3 juillet en cours de traitement :

- Qu'en est-il du rapport de contrôle de vitesse effectué à l'entrée de Bajolet et l'Alouetterie et de la mise en place d'un feu tricolore avec radar de vitesse à l'entrée de Bajolet bien avant le dos d'âne de l'intersection de la rue des Clos et de la route de Machery ?

L'ensemble des habitants est très inquiet et demande des mesures concrètes et urgentes pour limiter la vitesse sur la RD 838 et faciliter sa traversée. On frôle l'accident grave de plus en plus fréquemment.

Intervention d'un référent : Mme le Maire a le devoir et le pouvoir de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour sécuriser sa commune.

Réponse : des contrôles de vitesse ont été effectués à l'entrée de Bajolet et l'Alouetterie. Me le Maire rencontrera en mars le département pour traiter de l'ensemble des problèmes de sécurité sur la RD 838, des aménagements seront proposés par le département et la commune.

Un référent demande une réunion au mois de mars après le RDV de Mme le maire et le département.

-Les panneaux miroir au niveau de la rue des Clos et de la rue de l'Etang n'ont toujours pas été mis en place ?

Réponse de la commission travaux : travaux non retenus sur le budget 2018.

-Le remplacement ou la réparation du panneau d'affichage d'informations de la mairie rue du clos-D838 ?

Réponse : Demande de réparation a été faite sur Fluxnet le 11 juillet, relancée sur Fluxnet le 27 décembre avec réponse suivante : « demande programmée par les services techniques ».

Dernière minute : le panneau vient d'être remplacé.

-Concernant les transports desservant Bajolet où en est t-on ?

Réponse : la compétence relevant du département, la demande faite auprès de la CCPL sera relancée pour qu'elle intervienne auprès du STIF pour augmenter la fréquence des passages de cars entre Saint Rémy et Dourdan.

-Les nuisances causées par les camions qui livrent le poulailler ont-elles été étudiées ?

Réponse : le passage des camions par Bajolet est le seul possible (voies trop étroites sur bois d'ardeau et Machery). La réduction du tonnage autorisé sur cette voie entraînerait une augmentation de la fréquence des passages !

-Mettre en place un passage piéton avec panneau lumineux au niveau du 25 rue de l'Alouetterie ?

Réponse des services techniques : Une étude est en cours par le conseil général.

2) ECT :

Ms Vyncke et Lemeray exposent les principaux engagements qui seront fixés par convention tripartite entre ECT et les communes d'Angervilliers et Forges :

- Nettoyage des voiries : passage quotidien d'une balayeuse par temps de pluie et de façon ponctuelle en cas de déversements accidentels sur RD 838.
- Sécurité à l'entrée du site : un rond point sera démarré en premier si la 2^e tranche est autorisée par la préfecture. Les travaux seront pris en charge par ECT.
- Itinéraires poids lourds : les prescriptions relatives aux itinéraires actuels seront conservées, passage par l'autoroute A10 obligatoire.
- Si la 2^e tranche du comblement de la carrière est autorisée par la préfecture un groupe de suivi (élus et habitants) sera mis en place pour questionner régulièrement la direction d'ECT. Ce groupe sera informé des résultats des analyses.
- Contrôle des odeurs : ECT s'engage à mettre en œuvre un dispositif supplémentaire au niveau du poste de réception afin de détecter les éventuels composés organiques volatils.
- Le poste de contrôle sera reculé à l'intérieur du site permettant l'attente de 15 camions. Aucun camion ne devrait plus stationner en attente sur la RD 838.

3) Questions diverses :

Problème de sécurité :

-Signalisation au sol à refaire et implantation de panneaux d'interdiction de doubler sur la départementale entre l'entrée Bajolet et l'Alouetterie.

Réponse : la signalisation au sol est effectivement à refaire, ces travaux seront entrepris après achèvement du futur rond point réalisé par ECT.

-Problèmes pour tous les riverains de la rue de l'Alouetterie pour rentrer chez eux avec leurs véhicules vu les excès de vitesses, les dépassements de véhicules dans les 2 sens de circulation sur la départementale sont devenus systématiques. Il n'y jamais de contrôle de la gendarmerie sur la départementale.

Réponse : Me le Maire abordera ces points de sécurité sur la D838 lors de la réunion avec le département en mars. Des contrôles ponctuels de gendarmerie seront demandés.

Dernière minute : M Vyncke 1^{er} adjoint et M Lepretre référent de quartier se sont rencontrés sur place jeudi 1 et vendredi 2 février à 8h afin de préciser les demandes qui seront faites au département.

-Au niveau du 15 de la route de Machery à hauteur de l'arrêt de cars, il y a un arbre qui repose sur les fils électriques suite aux coups de vent de ces derniers jours.

Réponse : M Lemeray a constaté sur site que la rupture de la ligne électrique est possible, Cofiroute ENEDIS propriétaire du terrain a été alerté et mis en demeure de faire abattre cet arbre. Une intervention devrait avoir lieu.

Stationnement :

-Prévoir une réglementation du stationnement rue des Clos entre la départementale et l'Impasse des Fraisiers (dégradation sur 50m des bordures engazonnées)

Réponse : le stationnement sur toute la longueur de la rue des clos et de l'étang est impossible autre que sur le trottoir pour les riverains n'ayant pas de cour.

Nettoyage :

-Les bordures de trottoirs sur la RD 838 côtés 26 rue de l'Alouetterie ne sont pas du tout entretenues, les fossés sont jonchés de débris de toute sorte, qu'est ce qui peut être fait ?

- Demande d'entretien des panneaux de voirie. Remerciement aux agents du CTM pour le nettoyage des grilles d'eau pluviale

Réponse : le nettoyage de la zone par les services techniques sera demandé.

Citée de l'alouetterie :

Le panneau miroir face à la sortie 1-2-3 Roscouet cité de l'alouetterie est à refixer. Les trous sont nombreux et doivent être rebouchés. L'accès à une parcelle a été condamné par ECT ? Plusieurs jeunes occupent l'arrêt de bus le soir en laissant des bouteilles et détritrus sur site !

Réponse : le panneau miroir sera resserré par les services techniques, la demande de rebouchage des trous sera communiquée à la commission travaux. M Lemeray rencontrera sur site les référents afin de préciser la demande d'information qui sera faite auprès d'ECT concernant cette condamnation.

Arrêté municipal :

Sur l'arrêté de déneigement des trottoirs et assimilés sur le territoire communal du 29/12/2017 la phrase suivante interpelle « les riverains doivent assurer la viabilité hivernal de la totalité des voies... » ? Proposition d'un référent : au lieu de créer un arrêté il aurait été apprécié de sonder les habitants afin de mettre en place des bacs à sel afin que les habitants volontaires puissent effectuer le salage.

Réponse : le trottoir désigne une partie de la voie publique distincte de la chaussée, les riverains n'ont pas à déneiger la chaussée.

Information non diffusée par oubli lors de la réunion :

La fête de la Châtaigne aura lieu le dimanche 14 octobre avec comme thème "Le Village Gaulois". Les Forgeois désireux d'aider pour les décors ou pour amener du matériel seront les bienvenus.